

Commission permanente - 20 juin 2024

AMENDEMENT - Renouveler l'avance de trésorerie pour les EHPAD

Rapport N° CP-2024-5-3-1- N° applicatif 9775

Exposé sommaire

Dans son plan d'urgence pour les EHPAD publics et associatifs, la CeA a prévu notamment les actions suivantes :

- Versement d'une avance de trésorerie de 6 mois de la dotation dépendance ;
- Possibilité proposée aux EHPAD accueillant des bénéficiaires de l'aide sociale de solliciter le versement d'une avance de trésorerie de 6 mois.

Dans la grave crise que traversent les EHPAD actuellement, ces avances de trésorerie ont été salutaires et grandement salués sur le terrain.

Par cet amendement, il est proposé de renouveler ces avances de trésorerie sur les six derniers mois de l'année.

Amendement

APRES (page 2)

"Les dossiers d'EHPAD qui n'ont pas encore fait l'objet d'un soutien de la Collectivité au titre du fonds d'urgence restent suivis par la CeA.."

RAJOUTER

"La Collectivité s'engage par ailleurs à renouveler ses dispositifs d'avance de trésorerie, prévu au plan EHPAD, pour les six prochains mois. Cela concerne le versement d'une avance de trésorerie de 6 mois de la dotation dépendance ainsi que la possibilité proposée aux EHPAD accueillant des bénéficiaires de l'aide sociale de solliciter le versement d'une avance de trésorerie de 6 mois. "

Déposé par **M. Florian Kobryn** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



Florian Kobryn